

RAPPORT D'ACTIVITÉ

20
25

SOMMAIRE

Le mot de la présidente	<u>03</u>
L'URPS Orthophonistes	<u>04</u>
Représenter les orthophonistes libéraux	<u>09</u>
Faciliter l'exercice professionnel	<u>12</u>
Développer la prévention	<u>15</u>
Intégrer les orthophonistes dans les projets pluriprofessionnels	<u>16</u>
Communication	<u>20</u>
Glossaire	<u>21</u>



A

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères consœurs,
Chers confrères,

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de notre engagement au service des orthophonistes libéraux des Pays de la Loire, dans un contexte où les enjeux d'accès aux soins, de coordination des parcours et d'évolution des pratiques professionnelles demeurent particulièrement importants.

Notre Union Régionale des Professionnels de Santé a poursuivi ses missions de représentation auprès des institutions régionales, des instances de démocratie sanitaire et des nombreux partenaires avec lesquels nous collaborons. Cette présence constante nous permet de porter la voix des orthophonistes et de rappeler la place essentielle de notre profession dans le système de santé.

Au cours de cette année, nous avons renforcé nos actions visant à faciliter l'exercice professionnel. La Liste d'Attente Commune continue de répondre à un besoin majeur d'organisation de l'accès aux soins. Le maintien du dispositif d'interprétariat contribue à réduire les inégalités d'accès aux soins pour les personnes allophones. Notre adhésion au GCS E-Santé ouvre également de nouvelles perspectives en matière de téléconsultation, de téléexpertise et de coordination numérique.

L'URPS a également poursuivi son implication dans les projets pluriprofessionnels régionaux. Notre participation au déploiement du programme ICOPE, à l'InterURPS, aux CPTS, aux dispositifs d'exercice coordonné et aux actions en faveur des femmes victimes de violences témoigne de notre volonté d'inscrire pleinement les orthophonistes dans les parcours de santé de demain.

La prévention a constitué un axe fort de notre action avec la réalisation, en partenariat avec le Syndicat Régional des Orthophonistes des Pays de la Loire, de fiches pratiques destinées aux familles d'enfants présentant des troubles du langage et des apprentissages. Ces outils répondent à une attente forte des familles souvent confrontées à la complexité des démarches et des dispositifs existants.

Ces réalisations sont le fruit de l'engagement des élus de l'URPS, du travail de nos salariées et de la confiance que vous nous accordez. Je tiens à remercier chaleureusement chacune et chacun pour sa contribution.

Face aux défis qui nous attendent, nous poursuivrons en 2026 notre action avec la même détermination : défendre l'exercice libéral de l'orthophonie, promouvoir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire et renforcer la place des orthophonistes dans les politiques régionales de santé.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité.

Anne Dehêtre
Présidente de l'URPS Orthophonistes Pays de la Loire

L'URPS ORTHOPHONISTES

NOS MISSIONS

Les Unions participent :

01

À l'organisation de l'exercice professionnel notamment pour la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice

02

À l'organisation et à la mise en œuvre du projet régional de santé

03

À la mise en œuvre des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins

04

Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'informations partagés

05

À des actions dans les domaines des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique

06

À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins

L'ÉQUIPE

L'URPS est composée de 10 orthophonistes libéraux·ales élu·es en 2024 et qui exercent dans la région Pays de la Loire : 9 élu·es titulaires et 1 élu suppléant.



Anne Dehêtre
Présidente



Julie Cabal
Vice-présidente



Béatrice Moreau
Trésorière



Marie-Anne François
Trésorière adjointe



Valérie Martinage
Secrétaire



Jean-François Deguis
Membre



Gaël Henri
Membre



Stéphanie Roy
Membre



Alexandre Pillet
Membre suppléant

LES SALARIÉES

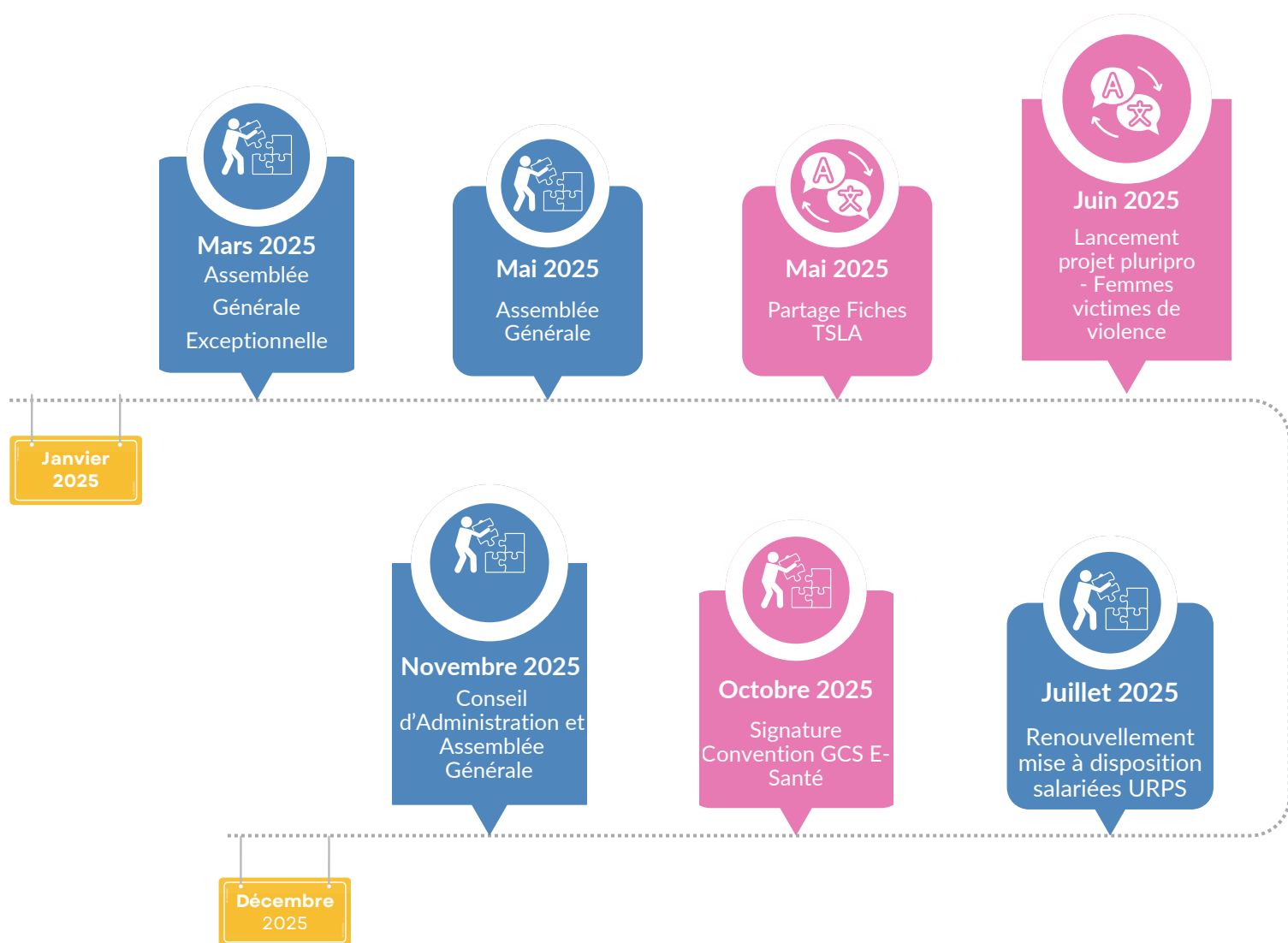


Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. **Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP (équivalent temps plein) pour l'URPS Orthophonistes.** Elle participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.

En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS Orthophonistes. **Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Orthophonistes.** Elle se charge des tâches administratives de l'association.



LES TEMPS FORTS



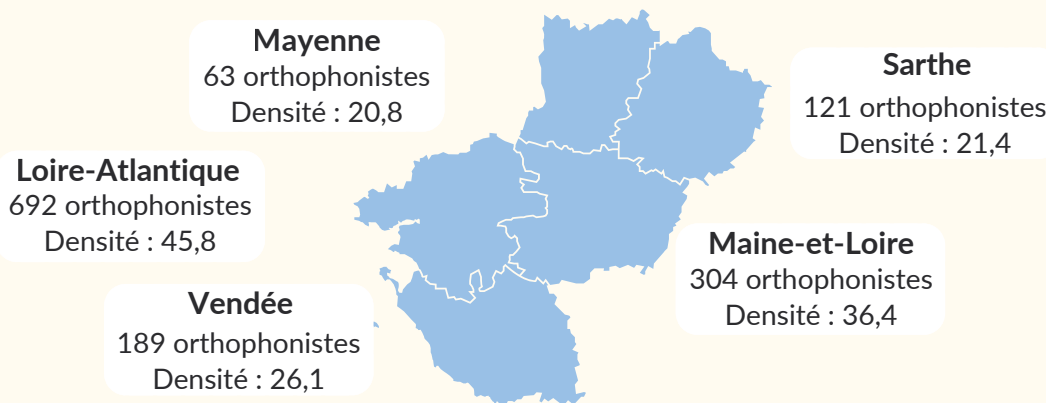
L'Assemblée Générale est présidée par Madame Dehêtre et est composée des élu-es de l'URPS. Elle permet le contrôle de la situation financière et morale de l'URPS, d'approuver les comptes de l'exercice clos, de voter le budget prévisionnel et de réaliser le bilan des actions en cours et à venir.

Le Conseil d'Administration est composé des 9 élu-es de l'URPS et permet d'administrer le fonctionnement de l'Union, d'élaborer, de mettre en œuvre la politique de l'URPS et de préparer l'Assemblée.

LES CHIFFRES DE 2025

DÉMOGRAPHIE

1 369 ORTHOPHONISTES EXERÇAIENT EN LIBÉRAL EN PAYS DE LA LOIRE AU 1ER JANVIER 2025. CELA REPRÉSENTE UNE DENSITÉ* RÉGIONALE ÉGALE À 34,8 CONTRE UNE DENSITÉ NATIONALE DE 31,7



*La densité de l'année N est exprimée pour 100 000 habitants au 1er janvier de l'année N+1

LES RECETTES

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). **Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution**, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien-ne. Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux orthophonistes libéraux-ales conventionné-es.

EN 2025, L'URPS ORTHOPHONISTES A PERÇU **47 535€** DE CETTE CONTRIBUTION, SOIT **UNE AUGMENTATION DE 14%**

EN 2020 : 32 793€ :: EN 2021 : 33 110€ :: EN 2022 : 30 303€ :: EN 2023 : 42 746€ :: EN 2024 : 41 551€

Par ailleurs, pour contribuer au développement de nouveaux projets, **l'URPS a obtenu des fonds de l'ARS grâce à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).**

Le CPOM conclu avec l'ARS concerne :

Fiche action 1

L'emploi d'une chargée de mission pour le compte de cinq URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues, Sages-Femmes et Biologistes).

Fiche action 2

Incitation des étudiant-es et des diplômé-es européen·nes à l'installation en zones sous-dotées et très sous-dotées

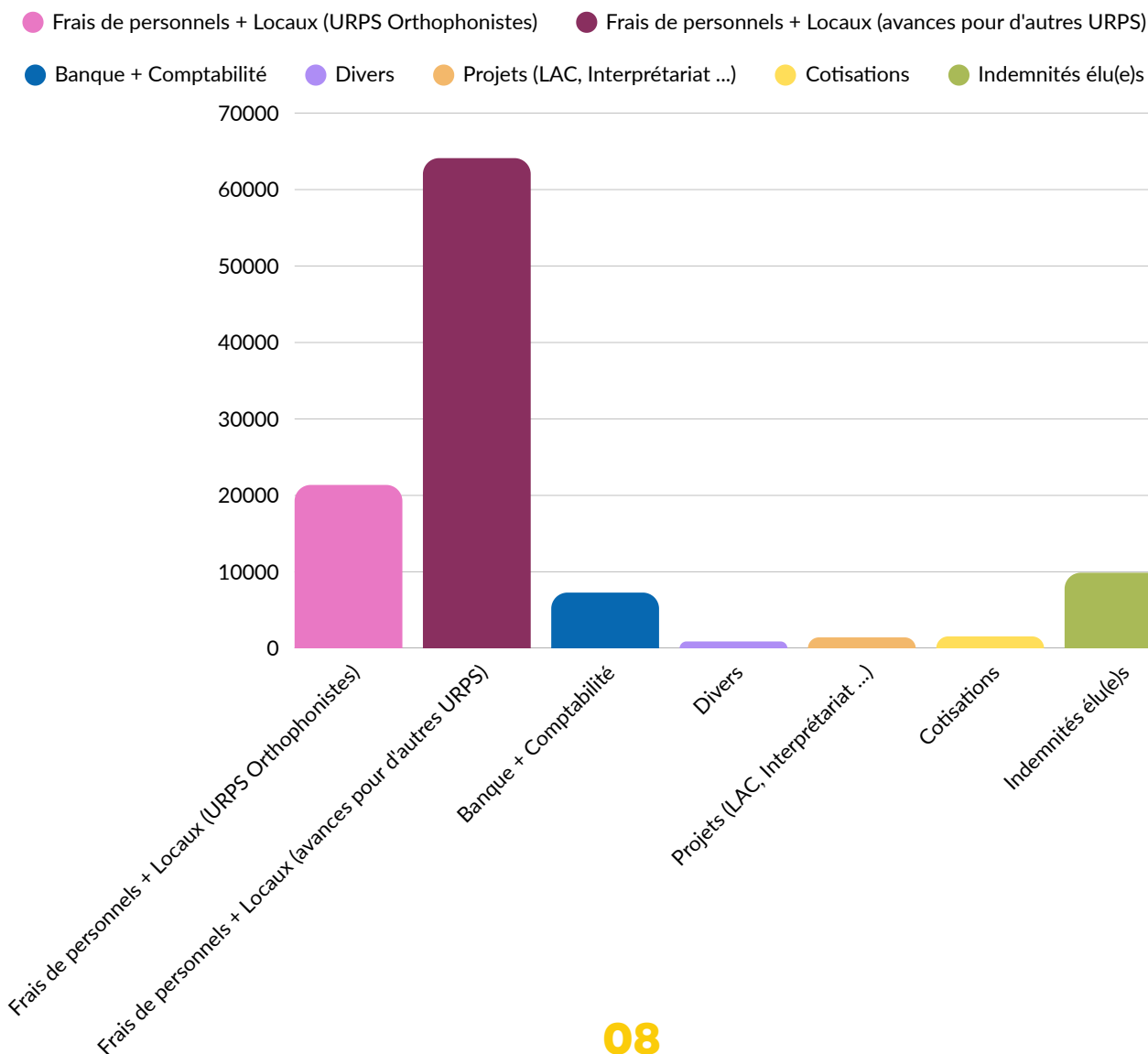
Fiche action 3

L'emploi d'une assistante administrative pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes).

Fiche action 4

Accès à l'interprétariat

LES DÉPENSES



REPRÉSENTER LES ORTHOPHONISTES LIBÉRAUX

ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOIN

01 CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

La CRSA est un **lieu d'expression** et de concertation des acteur·ices de santé. Elle rend **un avis sur la politique régionale de santé**. Elle peut faire des **propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics**.

Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées : « prévention », « organisation des soins », « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » et « droits des usagers ».



02 CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les CTS sont à la fois **le lieu et l'instance qui garantissent un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité**, et qui garantissent **la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires** dans le domaine de la santé ainsi que leur bonne **articulation**.

Depuis 2022, les CTS s'organisent en InterURPS.

Participation de l'URPS
2025

- ➔ L'URPS Orthophonistes est titulaire pour les départements 49 et 72.
- ➔ L'URPS Orthophonistes est suppléante pour le département 44.

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

01 COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS

Les Comités d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) ont pour mission de **soutenir les porteurs de projets relatifs aux dispositifs d'exercice coordonné**. Ils interviennent à chaque phase du développement du projet, depuis l'élaboration du diagnostic territorial jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'étude de faisabilité et le montage du dossier. La représentation de l'URPS au sein de ces instances est assurée par les membres désigné·es au niveau départemental.

Participation de l'URPS

- ➔ Valérie Martinage a siégé 3 fois au CATS 44 en 2025.
- ➔ Béatrice Moreau siège au CATS 49 et représente l'URPS
- ➔ Gaël Henry siège au CATS 72 et représente l'URPS
- ➔ Anne Dehêtre siège au CATS 85 et représente l'URPS

02 GE INTER-URPS

Créé en 2019, le Groupement d'Employeurs interURPS a pour vocation **d'accompagner les professionnel·le·s de santé dans le recrutement de salarié·es** pour le compte de leurs structures, telles que les CPTS, URPS, MSP ou SAS, en fonction des besoins identifiés.

Au 31 décembre 2025, le GE interURPS employait 106 personnes. Ce personnel regroupe une diversité de profils, notamment des chargé·e·s de mission pour les URPS, des coordinateur·rice·s de CPTS, ainsi que des chargé·e·s de communication, contribuant tous au bon fonctionnement des dispositifs territoriaux de santé.

04 MAISON DES ENFANTS

L'URPS participe à **la construction d'une maison des enfants au sein de la ville de Nantes** par l'intermédiaire d'une orthophoniste missionnée pour ce projet. Ce projet regroupe : Nantes Métropole, Département de la Loire Atlantique et la délégation territoriale ARS44.

05 PARTICIPATION GOUVERNANCE ET COMITÉ DE PILOTAGE

AVDIPE (CAMSP ET PCO 0-6 ANS)

L'URPS est présente au sein de l'Association Vendéenne pour le dépistage et les Interventions Précoces de l'Enfant qui a pour missions de :

- Promouvoir la précocité du diagnostic et de la prise en charge
- Défendre la qualité de l'accompagnement de l'enfant
- Apporter un soutien aux familles
- Être lieu de ressources

Cotisation

CENTRE RESSOURCES AUTISME

L'URPS est présente au sein du GCSMS CRA des Pays de la Loire. Le Centre développe ses activités autour de 4 thématiques :

- Information et conseil
- Appui au diagnostic
- Formation
- Documentation et ressources

2

Participations

PLATEFORME D'ORIENTATION ET COORDINATION DES TND

L'URPS est présente au sein de ce projet qui est un guichet unique pour faciliter l'accès aux diagnostics et interventions précoces. Cette plateforme s'adresse aux enfants de la naissance à 7 ans.

PLATEFORME PRÉVENTION SOINS ORTHOPHONIE

L'URPS est présente au sein de l'Association PPSO qui a pour objectif de faciliter et simplifier l'accès aux soins orthophoniques en régulant les demandes de soins.

Cotisation

FACILITER L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES ORTHOPHONISTES

01 LISTE D'ATTENTE COMMUNE

En 2025, l'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire a continué d'**offrir l'accès à une liste d'attente commune**, pour tous·tes les orthophonistes de la Région. Cette plateforme a pour but de fluidifier l'accès aux soins des patient·es tout en facilitant la prise de rendez-vous auprès des orthophonistes.

Bénéfices pour les patient·e·s :

- Effectuer une demande unique de prise rendez-vous auprès des orthophonistes de son secteur
- Respecter son libre choix (le patient peut préciser l'identité de l'orthophoniste avec lequel il souhaite être pris en charge).

Bénéfices pour les professionnel·le·s :

- Recevoir, s'ils·elles le souhaitent, les demandes des patient·es de leur secteur
- Consulter la liste d'attente de leur territoire

Bilan du projet en 2025

680 demandes résolues via la liste d'attente commune
504 orthophonistes inscrit·e·s sur la plateforme
3720 demandes d'usagers

02 ACCÈS À L'INTERPRÉTARIAT

Depuis 3 ans, l'URPS Orthophonistes, en collaboration avec l'ARS Pays de la Loire et l'association ISM Interprétariat, propose à l'ensemble des orthophonistes libéraux·ales de la région **un accès gratuit à un service d'interprétariat**.

Ce dispositif vise à **faciliter l'accès aux soins pour les personnes allophones**, quel que soit leur lieu de résidence.

Il contribue à améliorer la qualité des prises en charge, avec une attention particulière portée aux bilans initiaux ou intermédiaires et aux évaluations menées avec les parents.

En 2025, l'URPS a continué à promouvoir ce service auprès des orthophonistes de la région.

Bilan du projet en 2025

14 orthophonistes utilisateurs·trices
50 utilisations
8 codes demandés

03 INCITATION DES DIPLÔMÉ·ES EUROPÉEN·NE·S À L'INSTALLATION EN ZONES SOUS-DENSES

Participation à la commission régionale d'autorisation d'exercice pour les diplômé·es européen·nes

L'URPS Orthophonistes intervient, à travers la participation active de deux de ses représentants, au sein de la commission régionale d'autorisation d'exercice pour les diplômé·es européen·nes.

Aux côtés des représentants de l'ARS, l'URPS contribue à l'évaluation des dossiers. En apportant son expertise de terrain, les membres de l'URPS veillent à :

- Garantir une installation cohérente avec les besoins du territoire.
- Soutenir l'accès aux soins dans les zones en tension.

Incitation des diplômé·es européen·nes

En 2022, l'URPS a renouvelé son projet avec l'ARS pour proposer des actions afin d'inciter les diplômé·es européen·nes à s'installer en zones sous denses.

L'action devrait se déployer en 2026.

04 FINANCEMENT DES SALARIÉES DE L'URPS

Depuis la fin de l'année 2022, l'ARS a reconduit son soutien en finançant le **poste d'une chargée de mission mutualisée pour cinq URPS** : orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, sages-femmes et biologistes. Cette professionnelle est mise à disposition de l'URPS Orthophonistes à hauteur de 0,20 ETP, avec pour objectif d'accompagner la structure dans la mise en œuvre de ses projets.

Par ailleurs, en 2022, l'ARS a également octroyé un financement destiné au **soutien administratif de quatre URPS**, dont celle des orthophonistes. Face au développement croissant de son activité, il est apparu nécessaire de disposer d'un temps dédié de 0,20 ETP pour assurer la gestion administrative de l'Union.

05 ACCÈS DIRECT

L'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire poursuit ses travaux autour de l'accès direct à l'orthophonie.

Depuis le 19 mai 2023, il est en effet possible de **réaliser certains actes sans prescription médicale préalable**, notamment dans le cadre d'un exercice en MSP, sous réserve que les modalités de prise en charge et de coordination soient intégrées au projet de santé de la CPTS.

En 2025, l'URPS Orthophonistes a relancé une **enquête** auprès des professionnel·les de la région afin d'établir un état des lieux de la mise en œuvre de ce dispositif d'accès direct.

[En savoir +](#) 

06 CONVENTION GCS E-SANTÉ - TÉLÉEXPERTISE ET TÉLÉCONSULTATIONS

Au cours du dernier trimestre 2025, l'URPS Orthophonistes a adhéré au GCS E-santé Pays de la Loire. Le GCS E-santé est la structure qui accompagne le déploiement du numérique en santé dans la région.

Cette adhésion offre aux orthophonistes de la région, **l'accès aux services numériques, pensé pour faciliter la pratique professionnelle quotidienne et renforcé par la coordination avec les autres professionnel·les de santé.**

Parmi les services proposés par le GCS E-santé les orthophonistes peuvent maintenant accéder gratuitement à :

- **Une solution de téléconsultation** : un outil sécurisé pour assurer un suivi à distance des patient·e·s dans des conditions adaptées.
- **Une solution de téléexpertise** : pour solliciter et partager un avis entre professionnel·es, au bénéfice d'une meilleure prise en charge des patient·es.

À l'avenir, l'URPS souhaite renforcer son implication dans l'accompagnement des orthophonistes de la région dans le domaine du numérique en santé.

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

01 FICHES PARCOURS DES ENFANTS PORTEURS D'UN TROUBLE

En 2025, l'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire a engagé une nouvelle action en faveur de **l'accompagnement des enfants présentant des troubles du langage**, qu'ils soient oraux, écrits ou les deux, ainsi que du soutien apporté à leurs familles face à la complexité des démarches à entreprendre, notamment dans le cadre scolaire.

Dans ce cadre, l'URPS, en collaboration avec le Syndicat Régional des Orthophonistes des Pays de la Loire (SROPL), a élaboré des **fiches pratiques à destination des familles**. Celles-ci présentent les étapes clés du parcours de soins et d'accompagnement : dispositifs existants, démarches à engager, interlocuteur·ices à solliciter et ressources utiles.

Ces fiches ont été mises à disposition de l'ensemble des orthophonistes de la région afin qu'il·elles puissent les transmettre aux parents concernés. Elles intègrent également des liens vers les principales associations de parents, permettant aux familles de mieux comprendre les troubles de leur enfant et de bénéficier d'un appui complémentaire.

Bilan de l'action en 2025

- ➔ 4 fiches déclinées par département, soit 20 fiches réalisées
- ➔ Communication auprès des orthophonistes de la région
- ➔ Fiches disponibles sur le site de l'Union

[Accéder aux fiches parcours](#)



FICHES PARCOURS DES ENFANTS PORTEURS D'UN TROUBLE
(SPÉCIFIQUE DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES, COGNITION MATHÉMATIQUE,
DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE ORAL ET DU LANGAGE DES APPRENTISSAGES)

PAYS DE LA LOIRE

INTÉGRER LES ORTHOPHONISTES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS

01 ICOPE PDL



L'URPS Orthophonistes a continué son engagement dans le déploiement du parcours ICOPE par le biais de l'InterURPS.

Pour cette année 2025, il s'agissait plus précisément d'**une année de transition** entre l'expérimentation (2023-2024) et sa généralisation.

Les objectifs de cette phase de transition étaient de réaliser 780 Step 1. Les professionnel·les de santé en ont réalisé 360 (soit 46% des objectifs).

Sur ces 360 Step 1 réalisés par les professionnel·les de santé, 28 ont été réalisés par les orthophonistes.

Cette phase de transition a aussi été mise à profit afin de tirer un bilan d'ICOPE. Parmi les limites, il a été souligné :

- **Une mobilisation des PSL difficiles** avec un nouveau modèle axé sur la prévention peu connu de nombreux PSL (nécessité d'acculturation).
- **Une baisse de la dynamique en fin d'expérimentation** (incertitude quant à la généralisation).
- **Des difficultés à travailler sur 2 outils à la fois** (ICOPE Monitor et E-Parcours).
- Et enfin, **une gestion d'alerte chronophage** pour les PSL.

À l'inverse, parmi les leviers identifiés :

- **Un dispositif qui commence à être connu** sur le territoire (souhait d'implication de CPTS non-expérimentatrices).
- **Des formations efficaces** (présentiel puis e-learning).
- **ICOPE vu comme une entrée de prévention/dépistage** dans des stratégies plus globales pour les PSL et les CPTS (prise en charge des personnes âgées, plan anti chute...).
- **Gouvernance partagée** entre les parties prenantes.



Par ailleurs, cette année a aussi été **une année de réflexion** quant à l'organisation à trouver autour d'un parcours de soins adapté aux besoins de la population.

Un document d'intention rédigé par le Consortium (Gérontopôle, GHT 44 et 49, et InterURPS) a été déposé à l'ARS à des fins de financement. Il reprend les 3 axes stratégiques identifiés :

- **Mobiliser et développer l'usage de Cart'âge** pour la territorialisation d'ICOPE.
- **Assurer la montée en charge du Step 1 et du Step 2** grâce à une organisation structurée des parcours de soins.
- **Réaliser une formation de proximité** à destination de l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, avec un appui universitaire (supports pédagogiques et certification des formateurs).

Cependant, au niveau national, il reste encore des inconnus. Si la généralisation du Step 1 a été actée en juillet et si celui-ci est principalement axé sur les auto-questionnaires et les acteur·ices de l'Amont du fait de l'arrêt des indemnités pour les PSL, des précisions sont attendues quant au modèle économique des Step 2 pour les professionnel·les de santé libéraux.

02 FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

En 2025, les dix URPS des Pays de la Loire ont uni leurs efforts autour d'un enjeu commun : **l'accompagnement par les professionnels de santé de premier recours des femmes victimes de violence**.

Dans ce cadre, elles se sont rapprochées de l'équipe ressource hémirégionale des départements 44 et 85 afin de proposer aux professionnels de santé **un webinaire dédié au repérage et à l'orientation des victimes**, illustré par des cas concrets.

Ce webinaire a été proposé à deux dates :

- 3 juin : 82 inscriptions et 60 participant-es
- 5 juin : 55 inscriptions et 16 participant-es

Parmi les professionnel-le-s inscrit-es, 23 orthophonistes ont participé à ces sessions.

Le replay, diffusé sur la chaîne YouTube de l'URPS, a ensuite été visionné par 28 orthophonistes.

Femmes victimes de violence

Webinaires
3 JUIN 2025 de 13h00 à 14h00
5 JUIN 2025 de 20h30 à 21h30

Le rôle des professionnels de santé libéraux
Repérage - Orientation - Cas concrets

Avec **Mme Marie Gérard**, coordinatrice de l'équipe ressource hémirégionale référente Femmes Victimes de Violences (44 et 85)

CHU NANTES

Logos of participating organizations: URPS, URPS Pharmaciens, URPS Orthodontistes, URPS Kinés, etc.

[Accéder au replay.](#)



L'association InterURPS a vu le jour à la fin de l'année 2019. **Elle regroupe les dix URPS** (Unions Régionales des Professionnels de Santé) de la région Pays de la Loire. Lors de l'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019, un trio a été élu pour assurer la présidence : M. CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, M. GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine, et Mme DEHÊTRE, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.

L'InterURPS a pour vocation de :

- **Rassembler** l'ensemble des URPS de la région afin de favoriser une coordination interprofessionnelle renforcée.
- **Échanger et collaborer** avec les partenaires institutionnels tels que l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie, ainsi que les associations et structures sanitaires.
- **Développer** des actions communes, en priorité autour de la coordination interprofessionnelle des soins.
- **Structurer et faciliter** les échanges entre les différentes URPS.
- **Piloter** des projets régionaux d'envergure et organiser des Journées régionales thématiques.
- **Contribuer** activement aux démarches de prévention et de promotion de la santé.
- **Participer à la mise en œuvre et au suivi** du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).



04 INFORMER SUR LES EXERCICES COORDONNÉS



LES ÉQUIPES DE SOINS PRIMAIRES COORDONNÉES LOCALEMENT AUTOUR DU PATIENT

Les ESP CLAP sont des **dispositifs expérimentaux** mis en place dans la région Pays de la Loire.

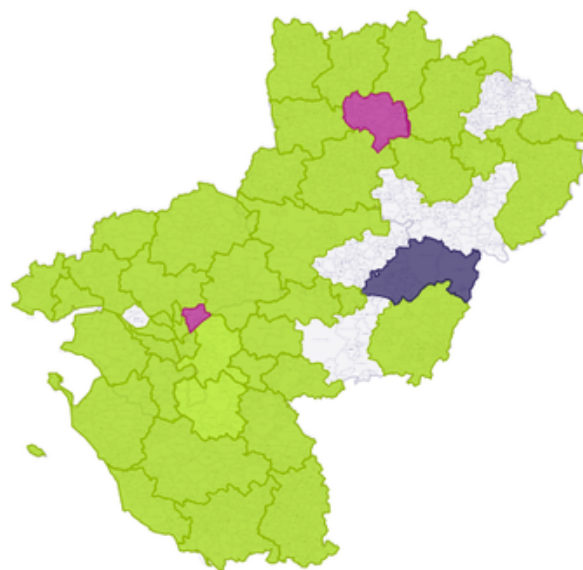
Ils visent à permettre aux professionnel·les de santé libéraux de premier recours de **structurer leur coordination et d'engager des démarches d'exercice coordonné**. Ces dispositifs reposent sur une équipe locale qui se mobilise autour d'une patientèle partagée, en s'organisant autour d'une ou plusieurs thématiques définies selon les besoins identifiés des patient·es.

L'URPS Orthophonistes fait partie du Conseil d'Administration de l'Association ESP CLAP.

LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

Dans le but d'améliorer la coordination des actions de santé, de structurer les parcours de soins et de contribuer à la réalisation des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS), **les professionnels de santé peuvent choisir de se regrouper en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)**. Ces regroupements formalisent un projet de santé, qu'ils soumettent ensuite à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'association InterURPS propose **un accompagnement** aux professionnel·les désireux·ses de s'investir dans la création d'une CPTS, ainsi qu'**un appui dans les différentes étapes de leur déploiement**.



Carte mise à jour le 24 septembre 2025

L'InterURPS et l'InterCPTS ont organisé, à la fin de l'année 2025, un séminaire à destination des CPTS de la région, auquel les URPS étaient conviées. La thématique de ce séminaire était : « **Agir en CPTS pour une santé durable** ».



COMMUNICATION

01 [SITE INTERNET](#)

Au cours de l'année 2025, l'URPS Orthophonistes a poursuivi le développement et l'enrichissement de son site internet. Ce support vise à accroître la visibilité de l'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire ainsi qu'à valoriser les actions engagées. Il a vocation à être régulièrement actualisé en fonction des informations que l'URPS souhaite partager.

03 [FACEBOOK](#)

En 2025 :

- 6 posts
- 50 followers
- 826 vues sur les posts

02 [NEWSLETTER](#)

L'URPS Orthophonistes diffuse régulièrement une newsletter à l'attention des orthophonistes de la région des Pays de la Loire, afin de les tenir informé.es des actualités professionnelles ainsi que des événements organisés par ses partenaires.

En 2025 :

- 11 newsletters envoyées
- 1 012 inscrit-es

04 [LINKEDIN](#)

En 2025 :

- 6 posts
- 23 abonné-es
- 367 impressions / 10 réactions

SUIVEZ-NOUS !

Accédez à nos différents supports de communication en cliquant sur les titres.

GLOSSAIRE

ACOSS	➡	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AG	➡	Assemblée Générale
AVDIPE	➡	Association Vendéenne pour le Dépistage et les Interventions Précoces de l'enfant
CATS	➡	Comité d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours
CFUO	➡	Centre de Formation Universitaires en Orthophonie
CPOM	➡	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	➡	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRA	➡	Centre Ressources Autisme
CRSA	➡	Conférence Régionale Santé et Autonomie
CTS	➡	Conseil Territorial de Santé
ESP CLAP	➡	Equipes de Soins Primaire Coordonnées Localement Autour du Patient
INTERURPS	➡	Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes).
GHT	➡	Groupement Hospitalier de Territoire
GRADeS	➡	Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-santé des PDL
ICOPE PDL	➡	Integrated Care for Older PEople (soins intégrés pour les personnes âgées)
LAC	➡	Liste d'Attente Commune
MDU	➡	Maison Des URPS
MSP	➡	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
PCO TND	➡	Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles du Neuro-Développement
PMI	➡	Protection Maternelle et Infantile
PPSO	➡	Plateforme Prévention Soins Orthophonie
PRS	➡	Projet Régional de Santé
PSL	➡	Professionnel·les de Santé Libéraux·les
SAS	➡	Service d'Accès aux Soins
URPS	➡	Union Régionale des Professionnels de Santé



URPS ORTHOPHONISTES PAYS DE LA LOIRE

COORDONNÉES

URPS Orthophonistes
5, Boulevard Vincent Gâche
44200 Nantes

contact@urps-orthophonistes-pdl.fr

06 23 00 91 19

www.urps-orthophonistes-pdl.fr

[Facebook](#)

[Linkedin](#)